



## LES BASSINS DE SUPPLÉANCE DES ENSEIGNANTS

NOM DU BASSIN	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONDITIONS D'ACCÈS AUX BASSINS
<b>ADMISSIBILITÉ À DES POSTES RÉGULIERS (EBLP)</b>	Candidature répondant aux exigences nécessaires pour obtenir un contrat à temps plein menant à la permanence, un contrat à temps partiel ou un remplacement lié aux droits parentaux.  <b>Aucune priorité n'existe entre les enseignants de ce bassin.</b>	Qualification à la LP  Application de l'article 5-1.14
<b>ADMISSIBILITÉ CONTRATS TEMPS PARTIEL (EBPP)</b>	Candidature répondant aux exigences nécessaires pour obtenir un contrat à temps plein ou à temps partiel offerts à la liste de priorité, mais demeurés vacants ou contrat à temps partiel comportant moins de 50% de tâche.  <b>Aucune priorité n'existe entre les enseignants de ce bassin.</b>	30 à 50 jours consécutifs à un même poste sans évaluation négative <sup>1</sup>
<b>SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE (EBSO)</b>	Candidature possédant la qualification légale dans la discipline visée et répondant aux critères d'embauche.  <b>Aucune priorité n'existe entre les enseignants de ce bassin.</b>	
<b>SUPPLÉANCE – QUALIFIÉ AUTRE CHAMP (ECQA)</b>	Candidature possédant une qualification légale dans une discipline autre que la discipline visée et répondant aux critères d'embauche.	
<b>NLQ ÉTUDIANTS (ETUD)</b>	Candidature ne détenant pas de qualification légale (Brevet, permis ou autorisation provisoire d'enseigner.)	
<b>NLQ BAC DISCIPLINAIRE (ENLQ)</b>	Candidature ne détenant pas de qualification légale (Brevet, permis ou autorisation provisoire d'enseigner.)	
<b>CV NON LÉGALEMENT QUALIFIÉ (EXCV)</b>	Candidature ne détenant pas de qualification légale (Brevet, permis ou autorisation provisoire d'enseigner.)  <b>Ne pas utiliser ce bassin pour la suppléance.</b>	Nous privilégions les étudiants dans les champs où ils étudient (bassin ETUD).
<b>RETRAITÉ – SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE (EXRE)</b>	Il s'agit du bassin des retraités. <b>Il faut s'assurer d'avoir communiqué avec les bassins EBLP, EBPP, EBSO, ECQA et ETUD avant de les appeler pour faire de la suppléance.</b>	Admissible à la suppléance que dans les cas exceptionnels.

<sup>1</sup> Une évaluation négative équivaut à une note inférieure à 70% et à 60% et moins en gestion de classe.